## Tableau des lois d'intérêt public et des ministres responsables

Chapitres des lois révisées (1985), y compris les modifications et certaines autres lois d'intérêt public et leurs modifications

Mis à jour jusqu'au 2016, ch. 1 et Gazette du Canada, Partie II, Vol. 150, No 26 (2017-12-07)

Z

## Zone de chemins de fer, Loi de la

(Railway Belt Act)

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

S.R.C. 1927, ch. 116; 1950, ch. 50, art. 10

## Zone du chemin de fer et bloc de la rivière de La Paix, Loi de la — 1930, ch. 37

(Railway Belt and Peace River Block Act)

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

## Zones spéciales, Loi sur les — L.R. (1985), ch. S-14

(Special Areas Act)

Le ministre de l'Industrie, en ce qui a trait à l'Ontario (TR/91-100); le ministre de la Santé, en ce qui a trait au Québec (TR/91-100); le ministre chargé de l'application de la *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*, en ce qui a trait aux provinces de l'Atlantique (TR/88-178); le ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, en ce qui a trait aux provinces de l'Ouest (TR/88-115)

art. 2, L.R., ch. 11 (4° suppl.), art. 17
EEV, L.R., ch. 11 (4° suppl.), art. 18 en vigueur 28.06.88
voir TR/88-119